

Un projet original

Deux courts couverts isolés et chauffés avec un espace spectateurs en partie centrale.

Disponibles sur le site de la FFT, rubrique Equipement, les exemples de réalisations de courts couverts peuvent servir de références pour de futurs projets. Avec deux courts isolés et chauffés, le Tennis Club de Savigny-le-Temple s'est doté d'un espace aux formes originales propre à assurer son développement et sa pérennité. La parole aux différents acteurs du projet.



Lors de l'inauguration, en présence de Daniel Hette, président de la ligue de Seine-et-Marne de tennis, Alain Dioszegi, président de la section tennis de l'ASPS, Jean-Louis Mouton, maire de Savigny-le-Temple et conseiller général de Seine-et-Marne, et Alain Traca, conseiller régional d'Ile-de-France.

Jean-Louis Mouton,
maire de Savigny-le-Temple

« Grandir, mais sans perdre son naturel »

Dans une agglomération de plus de 32 000 habitants, la commune de Savigny, avec ses 25 000 âmes, continue de grandir mais sans perdre son « naturel ». Notre objectif reste d'améliorer les conditions d'habitat, de développer le tissu économique et, enfin, de préserver le patrimoine communal en général et sportif en particulier. Le sport est un moyen d'éduquer et de faire respecter les valeurs républicaines. En tant qu'élus, nous nous devons de proposer à toutes nos associations sportives et culturelles des équipements dignes de ce nom, construits pour durer.

Doté de quatre courts plein air depuis sa création, le club de tennis est implanté dans le centre de la commune, à proximité d'un collège et d'un verger conservatoire. Le projet de deux courts couverts devenait une urgence pour nous, mais nous ne voulions pas faire de cet espace une simple « boîte » à dominante tennistique. Il s'agissait de concevoir une installation parfaitement intégrée à l'environnement dans le cadre du développement durable.

Jacques Gaudin, maire-adjoint chargé des sports, a su être à l'écoute des principaux intéressés et a tenu parfaitement son rôle de coordonnateur des travaux et principal relais entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, avec l'appui de Francis Crette, directeur des sports, et François Thevenot, responsable du service Bâtiment de la direction des services techniques.

Francis Crette,
directeur des services des sports

« Construire dans la durée »

Cette réalisation est le fruit d'un travail collectif qui a réuni l'association sportive, la direction des services techniques et des sports de la commune ainsi que les élus, tous favorables à l'amélioration des équipements sportifs. Nous avons visité de nombreuses structures dédiées au tennis et nous avons été souvent surpris du degré de vétusté de certaines installations récentes. Fort de ce constat, il nous est apparu nécessaire de « construire dans la durée » et, donc, de définir dès l'avant-projet, les caractéristiques techniques essentielles, les frais de fonctionnement et de maintenance.

Le lot « bâtiment » bénéficie au final d'une isolation et du chauffage, au départ optionnels, afin de limiter les problèmes de condensation et d'offrir ainsi les meilleures conditions de jeu et d'accueil. Nous pensons que ces installations permettront l'accès au tennis à un plus grand nombre et la formation d'une élite départementale, régionale, voire nationale.

La ligue de Seine-et-Marne et particulièrement Gérard Lebeau, conseiller en développement que j'ai souvent sollicité sur les choix techniques proposés par l'architecte ou avancés par le club, nous ont permis de respecter les exigences et les recommandations fédérales sans négliger l'intérêt architectural et l'intégration dans le site.

Daniel Hette,
président de la ligue de Seine-et-Marne de tennis

« Une première en Seine-et-Marne »

La réalisation de deux courts couverts à Savigny-le-Temple est l'aboutissement d'un travail de réflexion et de médiation où il a fallu mettre en évidence les intérêts parfois divergents de la municipalité et du club et démontrer par ailleurs qu'il existait une complémentarité dans la volonté de chaque partenaire de mettre en place une politique sportive cohérente. Le résultat est d'autant plus extraordinaire que d'un projet de couverture de terrains en toile portée, la commune a décidé d'investir dans une construction de deux courts couverts isolés et chauffés avec espace spectateurs en partie centrale. C'est une première en Seine-et-Marne et nous comptons bien accentuer nos efforts pour que d'autres projets de cette qualité aboutissent.

Nous nous félicitons de la confiance que nous a accordée l'équipe municipale et de son engagement à respecter les exi-

gences et recommandations liées à notre discipline. Les arguments essentiels à la décision n'ont pas été que d'ordre financier mais surtout (et nous ne pouvons que nous en réjouir) d'ordres sportif, social et éducatif, axés sur l'équilibre entre les actions de masse et d'élite, sur la formation des jeunes et des initiateurs. Une ouverture vers les scolaires et sur les personnes à mobilité réduite est un axe de développement que nous avons déjà abordé avec le club et la municipalité, et que nous nous empresserons de formaliser dès que les structures nous le permettront.

Nous nous félicitons également de l'esprit d'ouverture que compte pérenniser le club de Savigny-le-Temple envers la commune, la ligue et les associations locales pour plus de résultats sportifs mais surtout pour une totale intégration dans le tissu social, éducatif et environnemental.

Philippe Colson, architecte

« Originalité et confort »



Au plafond, le chauffage, sous forme de tubes radiants suspendus.

Ce projet prend en considération l'environnement, la qualité des espaces de jeux et la gestion d'une telle structure.

Nous avons conçu un bâtiment à deux volumes en apparente contradiction (axes de faîtage perpendiculaires) reliés par une surface d'accueil. L'objectif était d'offrir un volume original et adapté à son environnement et de permettre aux joueurs de s'identifier à la vie de leur club (le protégeant donc au mieux des dégradations). La diversité des matériaux de façades utilisés, du clin bois au bardage métallique, en passant par des surfaces minérales enduites, s'accorde parfaitement à l'originalité du bâtiment.

Le choix de la municipalité d'englober une isolation thermique et le chauffage permet d'assurer un confort de jeu indéniable et de garantir la pérennité de l'installation communale.

En quelques chiffres

Surface	
Courts couverts	1 296 m ²
Espace spectateurs	275 m ²
TOTAL	1 571 m²

Descriptif de l'ouvrage	
Charpente bois lamellé collé	
Toiture en panneaux sandwich 60 mm	
Parois en panneaux sandwich 60 mm	
Projecteurs mixte SHP-IM	
Chauffage tubes radiants gaz	
Sol sportif : résine (dégradé de bleu)	

Coût estimatif du projet	
• Salle de tennis	
Travaux	656 607 €
Honoraires	125 935 €
TOTAL	782 542 €

Répartition par lots	
LOT N°1 VRD	18,5%
LOT N°2 Bâtiment	73,0%
Chauffage	36 800 €
Eclairage	28 100 €
LOT N°3 Sol sportif	8,5%

Les grandes étapes du projet

Validation du programme	Mai 2003
Choix du maître d'œuvre	Juillet 2003
Validation des études	Octobre 2003
Choix des entreprises	Janvier 2004
Début des travaux	Mars 2004
Réception/inauguration	Octobre 2004

Alain Dioszegi, président du club

« Un atout pour le développement »

Les deux courts couverts de tennis, sur la commune de Savigny-le-Temple, sont bel et bien passés de l'état de projet à la réalisation. Inauguré le 23 octobre dernier, en présence de Jean-Louis Mouton, maire de la commune, et de Daniel Hette, président de la ligue de Seine-et-Marne, cet outil est magnifique et laisse entrevoir un avenir prometteur pour le club.

Depuis plus de dix ans, ce projet a mobilisé de nombreux licenciés et notamment tous les bénévoles du bureau. Même si certains se sont lassés, d'autres ont pris le relais pour que notre demande de courts couverts soit enfin prise en compte.

Encore trop souvent catalogué comme un sport « réservé » à une certaine catégorie de privilégiés, le tennis à Savigny-le-Temple a dû s'imposer comme un sport démocratique ouvert à tous et trouver sa place (à travers une convention liant la commune, l'ASPS et le club) dans un environnement sportif déjà très actif.

Le club devrait tout naturellement progresser en nombre de licenciés et par voie de conséquence améliorer le niveau de ses représentants dans les compétitions régionales et nationales. Dès l'an prochain, nous devrions organiser un tournoi qui permettra de mieux faire connaître notre club, mais aussi notre commune à laquelle nous sommes tous très attachés, en espérant que nos jeunes « se distinguent » à domicile.

Gérard Lebeau,
conseiller en développement de la ligue

« Attentif et réactif »

Un projet comme celui de Savigny vous porte et vous emporte souvent dans une spirale passionnante et enrichissante. Ma mission a été d'être attentif et réactif aux attentes du club et de la municipalité tout en conservant un droit de réserve et de discrétion. De nombreuses réunions de travail ont permis de faire avancer le projet, en particulier celle avec Daniel

Hette, en juin 2004. D'autres dossiers sont en cours de validation, dans des secteurs du département où les courts couverts font défaut, comme, par exemple, à la Ferté-sous-Jouarre et à Mormant, que nous soutenons par notre action de proximité. C'est toujours un investissement « payant » pour le développement des clubs concernés.

Gaël Bonnaire